

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 24 mai 2022

Date de la

Convocation :
19 mai 2022

Date d’Affichage :
25 mai 2022

Objet : Délibération n° 2022-069

Demande de subventions pour les travaux d’aménagement du presbytère : modification du plan de financement

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par Mme ROUX Catherine, M. LAURENT Sylvain par M ARNAUD Cyril.

Absente excusée : Mme ROMAN Leslie.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-046 du 12 avril 2022, le conseil municipal a :

- Approuvé un projet relatif à l’aménagement du presbytère de la commune pour un montant de 797 600 € HT.
- Sollicité des subventions de l’Etat au titre de la D.S.I.L., du Département et de Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) au titre du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale (FSST).

CONSIDERANT que le financement par la CCB doit correspondre à 30 % au plus du montant restant due par la commune, nette de toute recette et qu’il convient de délibérer à nouveau pour finaliser le plan de financement de ce projet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’exposé de M. le Maire
- **SOLLICITE** auprès de la CCB les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet au titre du FSST.
- **DIT** que le plan de financement du projet d’aménagement du presbytère de la commune pourrait être le suivant :

○ Subvention Région	200 000.00€
○ Subvention Etat (D.S.I.L.)	156 000.00€
○ Subvention Département (A.C.T.E.E.)	11 000.00€
○ Subvention Département	50 000.00€
○ Subvention C.C.B (F.S.S.T.)	114 180.00€
○ Autofinancement	266 420.00€

Total 797 600.00€

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE